

Maître Nicolas SIROUNIAN
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES

Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE
23, cours Mirabeau - CS 20875
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1
Tél. : 04.91.37.33.96 – p.vasquez@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'ACTIFS IMMOBILIERS DEPENDANT
D'UNE PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL

Sur la commune d'ISTRES (13800),
UN APPARTEMENT de 55,60 m2 avec un toit terrasse
(lot n° 2 de la copropriété)
8, rue de la Roque cadastré section CK n° 504

MISE A PRIX : CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 euros)
Avec faculté de baisse de dix mille euros en dix mille euros
jusqu'à l'adjudication effective de l'immeuble.

VISITE LE MERCREDI 15 JUIN 2022 DE 10 H 00 A 11 H 00

L'ADJUDICATION EST FIXEE
LE LUNDI 27 JUIN 2022 à 9 h 00 du matin
par-devant le Juge de l'Exécution
près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE,
40, boulevard Carnot, 13100 AIX-EN-PROVENCE

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

Sur la commune d'ISTRES (13800) dans un ensemble immobilier 8, rue de la Roque cadastré section CK n° 504 – lieudit 10 Rue de la Roque – pour une contenance de 01 a 12 ca.

LE LOT NUMERO DEUX (2) consistant en un appartement comprenant un séjour, une salle d'eau, un WC, une cuisine, deux chambres, un balcon, un toit terrasse,

Avec les 526/1.000èmes des parties communes générales.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Aurélie CROSSE, Huissier de Justice à Marseille, a établi le 18 août 2021 le procès-verbal de description du bien annexé au cahier des conditions de vente et auquel il convient de se référer pour de plus amples renseignements et aux termes duquel il apparaît qu'il s'agit d'un appartement traversant au niveau supérieur d'un immeuble élevé d'un étage dans le centre ancien

d'ISTRES.

On accède à la montée d'escaliers par une porte donnant sur la Rue de la Roque et un escalier privatif, carrelé, avec main courante en bois.

L'appartement est composé d'une cuisine en partie équipée, d'une pièce principale, WC, salle de bains, deux chambres, un couloir, un balcon et un toit terrasse.

Les lieux d'une superficie selon certificat de mesurage établi par la société ROB DIAGS le 18 août 2021 sont inoccupés.

Il n'y a pas de charges de copropriété car l'immeuble est dépourvu de syndic ; la taxe foncière est de 640 euros.

PROCEDURE :

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

Maître Éric VERRECCHIA, Mandataire judiciaire, domicilié Résidence La Nativité Bâtiment D - 47 Bis A boulevard Carnot - 13100 AIX-EN-PROVENCE en sa qualité de liquidateur du patrimoine personnel de Monsieur Arnaud

En procédure de rétablissement personnel suivant jugements du Tribunal d'Instance de Martigues du 18 janvier 2019 et du 25 octobre 2019,

Agissant en vertu d'un jugement du 16 octobre 2020 rendu par le Tribunal de proximité de Martigues et d'un jugement rectificatif rendu le 21 mai 2021 publiées au 2^{ème} bureau du service de Publicité foncière d'Aix-en-Provence le 22 juillet 2021 volume 2021 P n° 06146,

CREANCIER POURSUIVANT

Ayant pour Avocat **Maître Nicolas SIROUNIAN** Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**, Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE, y demeurant 23, cours Mirabeau, CS 20875, 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1 - Tél. .04.91.37.33.96 - Fax : 04.96.10.11.12.

Etant précisé que les enchères ne sont recevables que si elles sont portées par un Avocat inscrit au barreau d'AIX-EN-PROVENCE muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix établi à l'ordre de la CARPA ou d'une caution bancaire de même montant, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000 euros.

Pour de plus amples renseignements :

- s'adresser à **Maître Nicolas SIROUNIAN**, Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE (13100), 23, cours Mirabeau - Tél. : 04.91.37.33.96 - **p.vasquez@provansal.eu** ou sur le site internet de son cabinet **www.provansal.eu**

- Au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE, pour consulter le cahier des conditions de vente.

Fait, le 27 avril 2022

Me Nicolas SIROUNIAN
Avocat